

# RÈGLEMENTS

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité Saint-Marcel-de-Richelieu

RÈGLEMENT NUMÉRO 19-434

***RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ  
AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA  
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES  
ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ MINIÈRE***

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 18-515 portant sur les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au plan d'urbanisme de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 août 2019, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu, le 9 septembre 2019, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier;

Appuyé par monsieur Gilles Bernier;

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 9 septembre 2019, le règlement numéro 19-434 intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les orientations d'aménagement en matière d'activité minière».

# RÈGLEMENTS

---

Adopté à Saint-Marcel-de-Richelieu, ce 9 septembre 2019

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

Avis de motion donné le : 12 août 2019  
Adoption du projet de règlement: 12 août 2019  
Assemblée publique de consultation: 9  
septembre 2019  
Adoption le : 9 septembre 2019  
Publication le : 8 octobre 2019

# RÈGLEMENTS

---

--

# RÈGLEMENTS

---

--